

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES								
		h1	habitation unifamiliale		■				
p1	communautaire récréatif			■					
u1	utilité publique légère			■					
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0					
	Nombre de logements	max.	1	0					
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■						
	Jumelée								
	Contiguë								
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--					

ZONE: *Ha 258*
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 002 - Implantation en montagne : vise un sommet et un versant seulement

TERRAIN									
Superficie minimum	(m ²)	420	--						
Largeur minimum	(m)	15	--						
Profondeur minimum	(m)	27	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
Avant minimum	(m)	6	--						
Avant maximum	(m)	--	--						
Latérale minimum	(m)	1	--						
Total des deux latérales minimum	(m)	4	--						
Arrière minimum	(m)	6	--						
Espace naturel	(%)	30	--						
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--						
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--						
Nombre de logement / hectare	max.	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES									
	(1)								

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **258**